



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le DEUX FEVRIER à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents

Daniel VAILLEAU, *Maire*, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, *Adjoints au Maire*, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, James FLAESCH, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Marie-Hélène NIVET, Béatrice LARREA, Christel MENANTEAU, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER, *Conseillers Municipaux*,

Absentes/Procurations

Pascale DAVID (Procuration : Jean-Pierre CARDIN)
Agnès LOTRAM (Procuration : Marcel SYLVESTRE)

Absente

Olivia EYCHENNE

Secrétaire : Jacqueline FUMOLEAU

Date de la convocation : 23 Janvier 2015

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Pouvoirs : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	15 0001
-	Sommaire	15 0001
-	Ordre du jour	15 0002
	Grille des délibérations	15 0001
-	Compte-rendu	15 0002
-	Grille des signatures	
Délibérations		
01/2015	Finances : Débat d'orientation budgétaire 2015	
02/2015	Finances : Budget Principal 2015 – Ouverture ¼ crédits 2014	
03/2015	Administration générale : Démocratie participative – Comité citoyen charte architecturale et paysagère	
04/2015	Patrimoine : Mise aux normes accessibilité/Sanitaires	
05/2015	Enfance/Jeunesse : convention pluriannuelle d'objectifs association Angoul'Loisirs/Commune	
06/2015	-----	
07/2015	Personnel : Tableau des effectifs communaux	

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER

(Article L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Salle Europe

Lundi 2 Février 2015 à 19 H

Affiché le 27 Janvier 2015

ORDRE DU JOUR

I – INTERCOMMUNALITE

II – FINANCES

- 1 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 2 - Budget Principal 2015 : Ouverture ¼ de crédit 2014

III – ADMINISTRATION GENERALE

- 3 – Démocratie participative : Comité Citoyen – Chartre architecturale et paysagère

IV – PATRIMOINE

- 4 – Ecole Primaire : Mise aux normes Accessibilité/sanitaire

V – ENFANCE/JEUNESSE

- 5 - Convention pluriannuelle d'objectifs Association Angoul'Loisirs/Commune

VI – PERSONNEL

- 6 – Tableau des effectifs communaux

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

COMPTE-RENDU

M. le Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance. Il présente monsieur Philippe **SCULO**, Technicien, nouveau responsable des services techniques, recruté suite au départ d'Alain **BEUGNON**.

M. le Maire fait part des modifications demandées à l'initiative de Madame Béatrice **LARREA**, sur le dernier procès-verbal et en rappelle les principes :

- Le procès-verbal est un document qui retranscrit de manière synthétique les débats du conseil municipal, il ne peut donc être exhaustif ;
- Les interventions des conseillers municipaux y sont retranscrites ; les intéressés peuvent demander des modifications ou compléments sur leur prise de parole, ils ne peuvent intervenir sur des prises de paroles d'autres intervenants.

M. Le Maire propose, de procéder à des modifications sur les interventions de Madame Béatrice **LARREA** qui seront portées au procès-verbal du 15 décembre 2014.

I - INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe des dernières décisions du conseil communautaire et souhaite aborder plus particulièrement deux sujets :

- La politique de l'habitat avec la convention entre l'Etablissement Public Foncier(EPF), la Communauté d'Agglomération (CDA) de la Rochelle et la Commune, il tient à apporter des précisions à nos concitoyens en indiquant que le périmètre de veille sur les propriétés permettra à la commune d'avoir une vigilance en cas d'évolution de ces secteurs, à aucun moment, la démarche qui consisterait à engager une expropriation des propriétaires n'a été privilégiée. Cette convention est un engagement de campagne il a toujours été annoncé une méthode de dialogue ouvert avec comme objectif de trouver la meilleure solution pour le territoire afin que la notion de vivre ensemble soit la préoccupation qui guide les décisions. **M. le Maire** précise qu'il a reçu des personnes, en mairie, alertées par la rumeur, auxquelles il a fourni des explications sur le dispositif, l'entretien s'est bien déroulé et la démarche a été comprise par les propriétaires fonciers concernés.
- Le budget primitif intercommunautaire 2015 ; ce document est en ligne sur le site de la CDA de La Rochelle, c'est un budget de 300 Millions d'euros repartit en deux sections : 120 Millions en investissement et 180 Millions en fonctionnement, sur cette dernière section, la baisse des recettes de l'Etat est de 2.2 millions d'euros, néanmoins l'autofinancement dégagé est de 31% sur les opérations d'investissement. Il fait remarquer que ce budget est près de cent fois celui de la commune d'Angoulins, mettant ainsi en évidence l'importance dans le quotidien de nos concitoyens, des décisions et actions communautaires.

II – FINANCES

1 – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire indique que la Loi du 06 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire dans les Communes de plus de 3500 habitants, l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il mentionne que des choix seront réalisés en terme de politique publique et souhaite qu'un débat ouvert, constructif et sincère soit mené entre tous les conseillers municipaux sur les orientations proposées.

A ce titre, Monsieur Pascal **OLIVO**, *Adjoint chargé des finances*, propose au conseil municipal de prendre connaissance du contexte économique, de la situation financière de la collectivité, de commenter les choix à venir pour le vote du Budget Primitif 2015, selon la note d'orientations budgétaires qui a été transmise conformément à l'article L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'insérer le document

M. le Maire remercie Monsieur Pascal **OLIVO** et l'équipe du personnel municipal pour le travail réalisé en finances locales et invite les membres à échanger sur ce document.

Un débat s'engage.

Monsieur James **FLAESCH** indique que suite à réflexion menée sur les économies d'énergie, une première démarche consisterait à réduire la durée de l'éclairage public, à changer les équipements pour des lampes récentes et installer des régulateurs. Il convient d'être prudent car certains espaces, type rond points, nécessiteraient un éclairage minimal pour assurer la sécurité. M. Vincent **DUBOY** mentionne par ailleurs, qu'il convient d'examiner plus précisément le retour sur investissement qui n'est pas toujours optimal.

Madame Hélène **PIGEONNIER** évoque les risques liés au manque de visibilité des piétons, elle souhaiterait savoir comment cette démarche sera mise en place et quels en seront les délais et si une discussion aura lieu en commission. **M. le Maire** répond qu'une réunion publique sera organisée à ce sujet.

Elle s'interroge aussi sur la diminution de l'enveloppe des crédits voirie et réseaux, la commune pourra-t-elle entretenir convenablement sans investissement conséquent, la voirie ? M. James **FLAESCH** mentionne qu'à l'issue d'un diagnostic voirie, un plan pluri-annuel de travaux a été établi et présenté avec une cartographie, lors de la réunion de 1^{ère} année de bilan, à la population. En 2015, les voies des Coquilles et Coquillages, ainsi que l'avenue De gaulle seront réalisées.

Monsieur Pascal **OLIVO** répond par ailleurs que le choix politique a été fait de garder une enveloppe significative pour le financement des projets conséquents, à venir sur le mandat.

M. Le Maire remercie Alain **BEUGNON** et James **FLAESCH** pour le travail très sérieux qui a été mené sur la voirie, il souligne que les aménagements, réussis rue des coquillages, sont un bon compromis entre le parti pris de la conception esthétique et le coût financier.

M. Le Maire décrit le programme des travaux engagés sur l'avenue De Gaulle, une 1^{ère} tranche par la CDA relative à l'assainissement et une seconde par le Conseil général relative au réseau d'eaux pluviales et la réfection de la voirie, le montant de la participation communale est de 100 % sur le réseau communal et de 25 % sur la voirie.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souhaite avoir des explications sur les crédits attendus du Fonds Compensation de la TVA, le FCTVA en 2015, Monsieur Pascal **OLIVO** précise que c'est un remboursement de la TVA payée sur l'année n-2 et que le montant de 260 000 euros concerne une opération conséquente, réalisée en 2012/2013 ; la réhabilitation des voies de Toucharé,

Monsieur Vincent **DUBOY** demande si un projet est en cours sur les terrains appartenant à la CDA de La Rochelle. Monsieur Pascal **OLIVO** indique qu'il convient d'attendre la mise en place du Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN). **M. Le Maire** indique que le projet serait de réserver des espaces de découverte nature, avec des pratiques de loisirs sportifs doux, une concertation aura lieu auprès des ostréiculteurs car plus largement, une série de questions restent à débattre sur la valorisation de la pointe du Cay

Madame Béatrice **LARREA** demande si le projet de crèche est toujours d'actualité. Monsieur Pascal **OLIVO** répond que le projet serait trouver un lieu pour implanter une structure qui accueillerait des jeunes enfants, la démarche pourrait être commune avec plusieurs acteurs publics et privés.

Madame Catherine **LEPESANT** précise que cette crèche serait une structure multi accueil, une réunion a eu lieu avec l'UDAF sur ce sujet, un financement public privé serait une piste à travailler.

Madame Hélène **PIGEONNIER** indique que ce type de projet avait déjà été évoqué lors de l'ancienne équipe municipale.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2015

2 - Budget Principal 2015 : Ouverture ¼ de crédit 2014

Monsieur Pascal **OLIVO**, Adjoint chargé des finances, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2015, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans la mesure où les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2014 s'élevaient à **1 107 862.02 €**, diminué du remboursement d'emprunts s'élevant à **206 385.55 €**, soit la somme de **901 476.47 €**, le quart de ces crédits représente donc **225 369.12 €**.

Monsieur Pascal **OLIVO**, propose de faire application de cet article, à hauteur de **152 375 €** et demande de délibérer sur les ouvertures de crédits comme suit :

Les dépenses d'investissement concernées :

✚ Voirie et réseaux	122 500 €
✚ Bâtiments scolaires	5 000 €
✚ Bâtiments associatifs	5 000 €
✚ Littoral	10 375 €
✚ Equipements Non Individualisés 21	9 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les ouvertures de crédits en section d'Investissement qui seront reprises lors du vote du Budget Primitif 2015.

III – ADMINISTRATION GENERALE

3 – Démocratie participative : Comité Citoyen – Charte architecturale et paysagère

Rappelant les orientations prises par le Conseil Municipal lors de sa session du 17 novembre 2014 concernant la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère, **Monsieur le Maire** indique qu'il avait été décidé d'associer très largement la population d'Angoulins et de la faire participer à la genèse de cette charte.

A cette fin, **Monsieur le Maire** fait référence aux lois relatives à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 et à la Démocratie de proximité du 27 février 2002, lois qui définissent les principes de participation des citoyens à la vie locale. Plus récemment, les lois du 28 mars 2003 et du 13 août 2004 sont venues confirmer et renforcer les

modalités d'exercice de la démocratie locale participative. Il rappelle que l'article 10 de la loi « ATR » repris et codifié à l'article L.2141-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, [...] est un principe essentiel de la démocratie locale* ».

Monsieur le Maire indique, que ce cadre légal étant précisé, il serait donc possible de constituer un **Comité Citoyen**, permettant d'impliquer nos concitoyens tout au long de l'élaboration du projet de charte architecturale et paysagère en les associant au dispositif, avec l'assistance de professionnels experts, sous le pilotage des Elus, tout en sachant que la décision finale sera de la seule compétence du conseil municipal.

Monsieur Gérard **CEZARD**, *Adjoint chargé du patrimoine*, reprenant le cadre fixé par Monsieur le Maire, indique la façon dont la population pourra être associée au processus de définition de la référence commune que constituera la charte. Il indique que cette participation se fera de la manière suivante :

- ✚ un niveau général et très ouvert consistant à organiser au cours du processus un débat public ou des animations (par exemple : promenades, expositions,...) visant à une consultation générale de la population ;
- ✚ un niveau complémentaire de participation des concitoyens avec la constitution auprès du Comité de Pilotage technique composé d'élus et de personnels techniques, d'un **Comité Citoyen** qui sera composé de huit Angoulois(es) sélectionnés par tirage au sort dans les listes électorales. Ces huit personnes seront associées tout au long du processus sur la base du volontariat.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur la constitution de ce **Comité Citoyen** selon les modalités suivantes :

- ✚ Tirage au sort de 12 membres (une liste principale de huit membres et une liste supplémentaire de quatre membres), sur la liste électorale ;
- ✚ Constitution de ce Comité citoyen sous la présidence de l'adjoint chargé de l'urbanisme
- ✚ Session de ce Comité Citoyen durant la durée d'élaboration de la charte soit douze mois minimum.

Un débat s'engage. Monsieur Vincent **DUBOY** demande qui assurera la coordination entre le maître d'œuvre et le comité citoyen. **M. le Maire** rappelle que le dispositif comité de pilotage, comité citoyen, commission d'urbanisme a bien été identifié dans le cahier des charges de la charte architecturale et présenté en Conseil municipal et qu'un accord a été arrêté sur la méthode. Le comité technique, représentant de la commune, assurera le lien à plusieurs niveaux et les informations et sujets seront partagés.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur l'échantillon des huit Angoulois, sera-t-il représentatif de la population ? **M. Le Maire** répond que c'est le choix d'un tirage au sort sur les listes électorales qui a été retenu afin de mobiliser autant que possible nos concitoyens qui n'auraient pas été, a priori mobilisés par une action de cette nature. Il indique qu'il ne s'agit pas de constituer un échantillon représentatif, au sens des sciences sociales, mais plus simplement de mobiliser des concitoyens résidant sur différents secteurs de notre commune. Par ailleurs, à la demande de précision Madame Hélène **PIGEONNIER** sur le caractère bénévole de la mission, M. le Maire confirme que les membres du comité citoyen participeront bien de manière bénévole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** la constitution du comité citoyen et de ses modalités de fonctionnement dans le cadre de l'élaboration de la charte architecturale,

POUR : 20

ABSTENTIONS : 6

IV – PATRIMOINE

4 – Ecole Primaire : Mise aux normes Accessibilité/sanitaire

Monsieur. Gérard **CEZARD**, *Adjoint chargé du patrimoine*, rappelle que la mise en œuvre d'une politique de développement durable sur l'ensemble du territoire est une des priorités de l'équipe municipale. Une démarche de diagnostic du patrimoine bâti portant sur l'accessibilité et les économies d'énergie, est menée depuis quelques mois, avec le soutien des services municipaux et en concertation avec les utilisateurs, l'objectif étant de recenser l'ensemble des locaux d'ici fin 2015.

C'est ainsi qu'un projet de réhabilitation des sanitaires et de mise en accessibilité des locaux scolaires a été établi par le cabinet d'architecture **COINTET**, suite aux réunions entre les Adjointes et les Directrices de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Monsieur Gérard **CEZARD** présente le programme de travaux qui s'élèvent à 181.260,41€ H.T. et le plan de financement de l'opération. Il comporte une partie «*Restructuration sanitaire* » et une partie «*Mise en accessibilité* ».

Le Conseil Général pourrait attribuer une subvention avec les modalités suivantes :

- ✚ Accessibilité : montant opération plafonné à 50 000 € X 25 % / an **12 500 €** maximum
- ✚ Sanitaires : montant opération plafonné à 40 000 € X 25 % /3 locaux scolaires **30 000 €** maximum

Monsieur Gérard **CEZARD** et Madame Catherine **LEPESANT** indiquent que suite aux remarques des enseignants et du personnel municipal, une réflexion sur les accès et le préau Jean Moulin sera poursuivie les prochains mois pour améliorer les activités scolaires et péri scolaires dans ces espaces.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande la date prévisionnelle des travaux. Monsieur Gérard **CEZARD** précise que pour les locaux de l'Ecole Hélène Boucher, si une classe est déménagée, le chantier pourrait se concevoir durant le temps scolaire. Pour les autres locaux, il y aura des nuisances avec une emprise de travaux qui apporteront une gêne, donc ce sera principalement en période de vacances. Par ailleurs, les honoraires seront situés dans une fourchette de 15 000 € à 20 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de réhabilitation des locaux scolaires sur l'accessibilité et la mise aux normes des sanitaires, estimé à **181 260.41 € H.T.**
- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** auprès du conseil général une subvention au titre des grosses réparations aux locaux scolaires d'un montant maximum cumulé de **42 500 €**

V – ENFANCE/JEUNESSE

5 - Convention pluriannuelle d'objectifs Association Angoul'Loisirs/Commune

Madame Catherine **LEPESANT**, *adjointe déléguée à l'enfance jeunesse*, rappelle le partenariat engagé au titre de la politique éducative locale, avec l'association Angoul'loisirs et la Commune depuis de nombreuses années, tout particulièrement dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), établi avec les services de l'Etat (DASEN et DDCS) et la CAF. Elle indique que la convention pluri annuelle d'objectifs CPO signée en 2012 arrivant à terme, des échanges ont eu lieu avec l'association sur son renouvellement, dès les premiers mois de la prise de fonction de l'équipe municipale. Après concertation, un programme d'actions a été retenu avec une contribution financière de la commune.

A ce titre, elle présente la demande de participation formulée par l'association et le projet de convention pluri annuelle d'objectifs éducatifs retraduisant les engagements mutuels de la collectivité et de l'association, le montant total de la participation de la commune pour la durée du programme sera de **456 000 €** soit une subvention de **152 000 €** pour l'année 2015, subvention renouvelable en 2016 et 2017 sous réserve de la stricte évaluation annuelle des actions réalisées.

Un débat s'engage. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande si les sorties d'été sont intégrées dans la convention. Madame Catherine **LEPESANT** mentionne qu'il n'y aura pas de demande de subventions exceptionnelles, un repérage des besoins a été réalisé et des objectifs communs tant qualitatifs que quantitatifs ont été dégagés, en conséquence, l'ensemble des actions ont bien été identifiées sur la période et figurent dans la convention.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur le regard que pourrait porter le contrôle de légalité sur la convention. **M. Le Maire** réagit en précisant que ce partenariat a été constitué en référence de circulaire Fillon 2010 qui en fixe le cadre ; le modèle de convention est celui proposé par le site du Ministère donc de l'Etat. **M. le Maire** évoque la conception d'un nouveau projet éducatif local PEL, une évaluation sera réalisée en mai pour un projet finalisé en octobre prochain.

Par ailleurs, il précise qu'une réunion avec les quatre communes La Jarne, Saint Vivien, Thairé et Angoulins s'est tenue en mairie d'Angoulins à son initiative, qu'un travail approfondi va être engagé avec une volonté de mutualiser les moyens et les actions et plus largement sur des sujets communs

Madame Béatrice **LARREA** demande le nombre d'Angoulois concernés par le texte de la convention, Madame Catherine **LEPESANT** indique que ce ne sont que des jeunes angoulois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERINE** les termes de la convention pluri-annuelle d'objectifs éducatifs entre Angoul'Loisirs et la Commune
- **DONNE** pouvoir à **Monsieur le Maire** pour signer la convention ainsi présentée

(Monsieur Nicolas BAIDARACHVILLY n'a pas pris part au vote)

VI – PERSONNEL

6 – Tableau des effectifs communaux

Monsieur Pascal **OLIVO**, *Adjoint délégué aux finances et au personnel*, rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée sur la réorganisation générale des services et la gestion prévisionnelle des emplois. Il fait part aux membres qu'une démarche d'élaboration d'un plan de formation est en cours de réalisation et précise par ailleurs que deux agents ont réussi leurs examens professionnels dans la filière culturelle et la filière technique.

- Outre la mise à jour des postes vacants en 2014, deux décisions sont donc proposées :
- ✚ la suppression d'un poste suite à un départ retraite ;
 - ✚ la modification de deux postes suite à un examen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs communaux

GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires au 01/01/2015	Création	Suppression	Effectifs budgétaires au 01/03/2015
<i>Filière Administrative</i>		9		1	8
Directeur général des Services (emploi fonctionnel)	A	1			1
Attaché principal	A	1			1
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1			1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2			2
Adjoint Administratif Principal 2é classe	C	3			3
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1		1	0
<i>Filière technique</i>		26		3	23
Technicien principal 1ère classe	B	2			2
Agents de Maîtrise Principal	C	1			1
Agent de Maîtrise	C	2			2
Adjoint technique 2é classe <i>temps complet</i>	C	8			8
Adjoint technique 2é classe- <i>temps incomplet</i>	C	2			2
Adjoint technique 1ère classe	C	8		2	6
Adjoint technique principal 2é classe	C	3		1	2
<i>Filière Sociale</i>		3		1	2
Agent spécialisé 1ère classe des ecoles maternelles	C	2		1	1
Agent spécialisé Principal 2é Classe des écoles maternelles	C	1			1
<i>Filière culturelle</i>		1	1		2
Adjoint T. du patrimoine 1ère classe	C		1		1
Adjoint T. du patrimoine 2é classe	C	1			1
<i>Filière Animation</i>		1			1
Adjoint T. d'animation 2é classe	C	1			1
<i>Filière Police</i>		1			1
Garde Champêtre Chef	C	1			1
TOTAUX ...		41	1	5	37

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend note de la date des prochaines élections départementales les 22 et 29 Mars 2015 et de la participation très satisfaisante des angoulois à l'enquête de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Monsieur le Maire évoque les grandes marées de février et de mars, un dispositif et une concertation seront réalisés prochainement.

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée à 21 heures.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Adjoint	
Pascal OLIVO	Adjoint	
Agnès FRIEDMANN	Adjointe	
Gérard CEZARD	Adjoint	
Catherine LEPESANT	Adjointe	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint	
James FLAESCH	Conseiller Municipal délégué	
Marcel SYLVESTRE	Conseiller Municipal délégué	
Jacqueline FUMOLEAU	Conseillère Municipale/Secrétaire de séance	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Béatrice LARREA	Conseillère Municipale	
Christel MENANTEAU	Conseillère Municipale	
Bruno CAPDEVIELLE	Conseiller Municipal	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	